



850, boul de la Gappe, suite 215
Gatineau, J8T0B4
administration@natationgatineau.ca

Protocole d'intervention en cas de manquement au Contrat d'engagement Sport-Études

Le club de Natation Gatineau, offre le volet sport du programme Sport-Études en partenariat avec la Fédération de natation du Québec, des écoles primaire et secondaires et les différentes commissions scolaires. Le but premier du présent protocole est de définir les étapes d'intervention en cas de manquement et d'assurer l'uniformité des actions qui seront entreprises. Des mesures graduées seront mises en place.

Volet communication:

- Avant chaque début d'année sportive, le club fera parvenir électroniquement le Contrat d'engagement Sport-Études ainsi que ce protocole d'intervention aux athlètes et à leurs parents. Les parents et athlètes devront lire attentivement ce document, le compléter, le signer et le soumettre.
- Natation Gatineau consignera les contrats reçus et dûment signés et fera le suivi des contrats manquants en début de saison sportive.
- Le contenu de ce contrat sera également expliqué par un entraîneur lors de la rencontre avec les parents et athlètes Sport-Études en début de saison. Les questions concernant ce protocole pourront y être abordées.

Démarche d'intervention:

Un Comité de Sport-Études est formé chaque année. Il est constitué de trois personnes: un entraîneur et deux membres du conseil d'administration dont le parent d'un athlète Sport-Études (comité joignable à administration@natationgatineau.ca).

Voici la démarche d'intervention pour un.e athlète ne remplissant pas les conditions du programme Sport-Études selon le contrat d'engagement Sport-Études.

1. Rencontre individuelle entre l'athlète concerné.e et l'entraîneur:

- Établir un premier contact et rapporter les faits constatés.
- Discuter avec l'athlète et l'écouter.
- Établir un plan pour résoudre la problématique.
- Planifier une rencontre de suivi au besoin.
- Envoyer un courriel aux parents pour les mettre au courant de la problématique, du plan pour la résoudre et les aviser qu'une rencontre a eu lieu entre l'athlète et l'entraîneur.
- Documenter la rencontre.

Si la situation perdure ou encore si la problématique se répète, passer à la seconde étape.

2. Rencontre entre l'athlète concerné.e, ses parents et l'entraîneur:

- Convoquer le parent au centre sportif pour une rencontre avec l'athlète, l'entraîneur et un membre du Comité Sport-Études afin de trouver des pistes de solutions.
- L'école primaire ou secondaire que fréquente l'athlète sera informée de la situation et se donnera le droit d'intervenir.
- Documenter la rencontre.

Si la situation perdure ou encore si la problématique se répète, passer à la troisième étape.

3. Rencontre entre l'athlète concerné.e, ses parents et l'entraîneur at application de mesures disciplinaires:

- Convoquer le parent au centre sportif pour une rencontre avec l'athlète, l'entraîneur et un membre du Comité Sport-Études afin de communiquer les mesures disciplinaires qui seront appliquées.
- Les mesures pourraient inclure une suspension d'entraînement ou une suspension de participation aux compétitions.
- L'école primaire ou secondaire que fréquente l'athlète sera informée de la situation et se donnera le droit d'intervenir.
- Documenter la rencontre.

Si la situation semble sans issue, passer à l'étape finale.

4. Rencontre entre l'athlète concerné.e, ses parents et l'entraîneur:

- Informer l'école primaire ou secondaire que fréquente l'athlète de son expulsion. Elle se donnera le droit d'intervenir.
- Convoquer le parent au centre sportif pour une rencontre avec l'athlète, l'entraîneur et le Comité Sport-Études afin de signifier l'expulsion du programme Sport-Études.
- Documenter la rencontre.

Adopté le 26 juin 2023